



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 mai 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République de Corée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil de sécurité tiendra, le 7 mai 2014, sous la présidence de la République de Corée, un débat public sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Pour orienter les débats, la République de Corée a élaboré un document de réflexion (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Oh Joon



## **Annexe à la lettre datée du 2 mai 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Débat public du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive : commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) et perspectives**

#### **Document de réflexion**

#### **Introduction**

La République de Corée propose d'organiser le 7 mai, pendant le mois où elle présidera le Conseil de sécurité, un débat public de haut niveau du Conseil consacré à la non-prolifération des armes de destruction massive, dans le cadre de la commémoration du dixième anniversaire de la résolution [1540 \(2004\)](#) et de l'examen des perspectives.

Dans le contexte actuel de mondialisation, la connectabilité présente à la fois des possibilités et des risques. Le fait de pouvoir avoir davantage accès aux armes de destruction massive, ainsi qu'aux matériels et aux technologies connexes a accru le risque que présente le lien dangereux entre ces armes et le terrorisme mondial. Les cas de transferts de ces matériels et technologies sensibles montrent que la prolifération des armes de destruction massive constitue un grave problème pour tous, car ces transferts peuvent avoir des répercussions pour n'importe quel État. Toute attaque menée contre tout pays à l'aide d'armes de destruction massive aura des répercussions au-delà des frontières du pays concerné, nuisant gravement à la sécurité, à l'économie, à la société et à l'environnement.

C'est pourquoi, en 2004, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [1540 \(2004\)](#) au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Affirmant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, la résolution oblige notamment les États à s'abstenir d'apporter un appui à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs, à adopter et appliquer une législation efficace et à mettre en place des dispositifs internes de contrôle. Elle réaffirme l'attachement du Conseil aux traités multilatéraux qui visent à éliminer ou prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et souligne combien il importe que tous les États parties à ces traités les appliquent intégralement.

Considérant que l'application intégrale de la résolution [1540 \(2004\)](#) est une œuvre de longue haleine qui exige des efforts continus aux niveaux national, régional et sous-régional, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [1977 \(2011\)](#), qui proroge le mandat du Comité pour une durée de 10 ans, jusqu'en 2021. Il a également chargé le Comité de continuer de renforcer son rôle de facilitation de la fourniture d'assistance, le développement de la coopération avec les organisations internationales compétentes et le renforcement de l'action d'information.

## Le point de la situation

Au cours des 10 dernières années, des progrès importants ont été accomplis sur la voie de l'application universelle de la résolution 1540 (2004). Les États Membres déploient des efforts considérables pour s'acquitter de leurs obligations. En témoigne le fait que 172 États Membres sur 193 ont présenté à titre volontaire des rapports nationaux au Comité. La présentation de rapports par tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait ira dans le sens de cet objectif commun.

La coopération au niveau mondial a également favorisé la mise en correspondance des demandes et des offres d'assistance. À ce jour, 47 États Membres et 15 organisations internationales, régionales et sous-régionales se sont officiellement inscrits comme fournisseurs d'assistance auprès du Comité dans les domaines de la législation, de l'exécution et de l'assistance technique.

Le dialogue direct et l'assistance ont par ailleurs fait l'objet d'efforts importants. Des États Membres et organisations régionales et internationales ont pris un grand nombre d'initiatives qui ont sensiblement contribué à l'information et au renforcement des capacités. Au cours de la seule année 2013, plus de 100 manifestations ont été organisées dans toutes les régions du monde, ce qui témoigne de la volonté mondiale de parvenir à une application effective de la résolution. À cet égard, la coopération entre le Comité et les organisations internationales et régionales s'est traduite par l'organisation de réunions et d'activités d'information conjointes ainsi que d'échange d'informations et d'enseignements tirés de l'expérience.

## Perspectives : problèmes et solutions

Le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) est l'occasion idéale de revenir sur le passé et d'envisager l'avenir. Si des progrès importants ont été accomplis, dénormes difficultés nous attendent encore dans un environnement opérationnel que les progrès rapides de la science et de la technologie rendent de plus en plus complexe.

Passer d'une décennie d'information à une décennie d'application intégrale et permanente exigera de définir une vision d'ensemble et une stratégie à long terme. Les mécanismes de dissimulation sophistiqués auxquels ont recours les acteurs de la prolifération nécessiteront une action multilatérale efficace et une démarche s'appuyant sur l'ensemble des branches de la société. Le dixième anniversaire nous donne aussi l'occasion de renforcer la volonté politique qui permettra aux dirigeants de veiller à l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) et de faire comprendre à la société civile à l'échelle de la planète l'importance que cette résolution continue d'avoir dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Les États Membres souhaiteront peut-être se pencher sur les points suivants :

- Évaluation de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004);
- Moyens de répondre efficacement aux menaces posées par les armes nucléaires, chimiques et biologiques, y compris les menaces nouvelles ou potentielles;

- 
- Définition d'une vision d'ensemble et d'une stratégie à long terme permettant une application effective;
  - Amélioration des mécanismes de mise en correspondance des demandes et des offres d'assistance;
  - Renforcement des contrôles de financement des opérations de transbordement et de prolifération;
  - Regroupement des activités et des ressources existantes en matière de non-prolifération;
  - Promotion des synergies entre la non-prolifération et la lutte antiterroriste;
  - Moyens de faire effectivement prendre conscience de l'importance qu'il y a à appliquer intégralement la résolution, en particulier parmi les décideurs de haut niveau dans le monde entier.

Les débats ainsi que les idées et recommandations de tous les États Membres serviront donc à établir une stratégie commune à l'échelle mondiale. Ils seront pris en compte dans le prochain examen complet qui doit se tenir d'ici à la fin de 2016, conformément à la résolution 1977 (2011), et dont les résultats seront présentés au Conseil de sécurité. C'est dans cet esprit qu'un débat public constructif sur la résolution 1540 (2004) devra impérativement être organisé pour contribuer aux travaux futurs du Comité.

Le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée présidera les débats et le Vice-Secrétaire général des Nations Unies fera un exposé devant le Conseil.

Le débat devrait se conclure par l'adoption d'une déclaration du Président du Conseil.

On trouvera de plus amples informations sur le Comité, l'ensemble des résolutions sur le sujet et les rapports nationaux sur le site Web du Comité ([www.un.org/fr/sc/1540/](http://www.un.org/fr/sc/1540/)).

---